

## Fonds régions et ruralité - Premier appel de projets pour soutenir des initiatives locales de vitalisation

QUÉBEC, le 28 oct. 2020 /CNW Telbec/ - La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M<sup>me</sup> Andrée Laforest, est fière d'annoncer le lancement du premier appel de projets de l'Aide financière pour des projets locaux de vitalisation, dotée d'une enveloppe de 2,5 M\$ pour 2020-2021.

Rappelons que la ministre Laforest s'était engagée à créer un nouveau Fonds régions et ruralité (FRR) dans le cadre du Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes, communément appelé « pacte fiscal ».

Ce soutien permettra d'agir dans les milieux qui présentent de grands défis économiques. Ainsi, les initiatives soutenues auront lieu dans une municipalité locale admissible où l'indice de vitalité économique (IVE) est plus faible. La [liste complète](#) est disponible sur le site Web du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

### Citation :

« Grâce à la nouvelle Aide financière pour des projets locaux de vitalisation, notre gouvernement soutiendra des initiatives structurantes qui dynamiseront encore plus nos régions. Ces investissements permettront assurément d'augmenter la vitalité des milieux de vie, que ce soit sur le plan social, touristique ou culturel. J'invite donc toutes les entreprises et tous les organismes qui le souhaitent à déposer rapidement leur demande. »

*Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation*

### Faits saillants :

- Grâce à l'Aide financière pour des projets locaux de vitalisation, des initiatives peuvent être financées sur le territoire d'une municipalité locale non couvert par une [entente de vitalisation](#). Ces initiatives doivent contribuer à la vitalité du milieu et être compromises par une difficulté financière empêchant leur réalisation.
- Le soutien financier peut atteindre 50 000 \$ et le taux d'aide maximal est déterminé selon le quintile de l'IVE associé à la municipalité locale où se déroule le projet.
- En plus des municipalités et des régies intermunicipales, les communautés autochtones et le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James, les entreprises d'économie sociale et les coopératives, les organismes à but non lucratif ainsi que les organismes des réseaux du milieu de l'éducation peuvent déposer une demande d'aide.

- Le premier appel de projets se terminera le 1<sup>er</sup> décembre 2020 et le deuxième est prévu en février prochain.

**Liens connexes :**

Pour déposer une demande dans le cadre de l'Aide financière pour des projets locaux de vitalisation, les organismes admissibles doivent utiliser le formulaire disponible dans la section Axe Vitalisation sur la page Web concernant le [volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale](#) du FRR.

Pour en savoir plus sur les activités du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, suivez-nous sur les médias sociaux :  
[facebook.com/AffairesMunicipalesHabitation](https://www.facebook.com/AffairesMunicipalesHabitation)  
[twitter.com/MAMH/qc](https://twitter.com/MAMH/qc)

- Consulter le contenu original:  
<http://www.newswire.ca/fr/releases/archive/October2020/28/c3948.html>